

5393/269.

Monsieur le Président,

Étant à la veille de
partir pour l'étranger
et étant possesseur de
plusieurs tableaux dont
je désire me défaire, entre
autres un Boulanger et

un Membrant, j'ai
pensé que Monsieur
le Président désirerait
pouvoir être les acquérir
pour les placer dans les
musées royaux de la rue
de la Régence.

Si, tel serait le cas, seriez-
vous assez aimable pour
m'indiquer le jour et
l'heure où vous désireriez
les faire examiner.

Veuillez croire, Monsieur
le Président à l'expression
de ma parfaite conside-
ration.

J. Verhaert

26 rue du Mail

Bruxelles -

Bruxelles, le 30 novembre 1921.

Monsieur,

Comme suite à une mesure générale, la Commission directrice ne se rend pas auprès des personnes qui offrent des oeuvres en vente. Celles-ci doivent, suivant l'usage, être envoyées au Palais des Beaux-Arts, 9 rue du Musée, à leurs frais, risques et périls et sans qu'il puisse en résulter pour l'Administration des Musées, aucune espèce de responsabilité ou d'engagement. Il est également utile d'indiquer les prix demandés pour les ouvrages présentés.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur I. VERHAERT,
26 rue du Mail,
BRUXELLES.